

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

Le 29 octobre 2019, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier FILLIAT.

Présents: Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Amandine CHESSERON, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Fabien THEVENOUX

Procuration: Madame Nicole LEVISTRE à Madame Jacqueline PRENCHERE

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Jean-Christian DESRICHARD, Madame Marie-Laure NADOT, Monsieur Olivier RENAUD, Monsieur Sébastien RENIER

LE CONSEIL MUNICIPAL:

ACCEPTE l'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au 1^{er} janvier 2020 auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03).

DECIDE d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an à la Trésorière municipale dans le cadre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable auprès de la collectivité.

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 9 758,01 € sur le budget eau & assainissement.

DEMANDE le retrait de la commune de Cérilly du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) au 31 décembre 2019 afin que celle-ci puisse juridiquement transférer la compétence obligatoire en matière d'interconnexion et de sécurisation des réseaux d'eau potable auprès du SIVOM Nord Rive Droite du Cher au 1^{er} janvier 2020.

DECIDE de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein de l'assemblée délibérante du SIVOM Nord Rive Droite du Cher au 1er janvier 2020 :

- Titulaires : Olivier FILLIAT, Christian COQUELIN

- Suppléants : Thierry LASSAUZÉ, Christine RASTOILE

DECIDE d'émettre un avis favorable à une demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit « Le Petit Soulisse », portant sur les parcelles cadastrées A 819, A 820 et A 530.

DECIDE d'approuver la vente des terrains de la zone d'activités économique du Champ Signeux à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais pour une superficie totale de 15 982 m² et représentant un coût total de 55 937 €uros.

La commune de Cérilly ne disposant plus que d'un médecin généraliste, **DECIDE** de faire appel à un cabinet spécialisé en recrutement médical, la Société INNOVAHE sise à Montvicq (03) pour installer dans les meilleurs délais un autre médecin généraliste et ce, afin d'optimiser l'ensemble des démarches et répondre à un besoin de santé publique.

ACCEPTE d'apporter un soutien technique et de subventionner à hauteur de 500 € la course cycliste « les Routes du Bourbonnais 2020 » ; Cérilly étant désignée commune de départ et d'arrivée de la dernière étape le dimanche du 10 mai 2020.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire tel que défini ci-dessous , **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et études préalables	54 000,00	Etat DETR (27 %)	169 185,00
		Région CAR (22 %)	136 815,00
Travaux	568 500,0 0	Département (29 %)	180 000,00
		Cté de communes (2 %)	12 000,00
		Commune (20%)	124 500
TOTAL	622 500,0 0	TOTAL	622 500,00

Cérilly, le 27 Novembre 2019

Le Maire,

Olivier FILLIAT